Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 7

Artikel: CROCS, une mission d'homme-orchestre : adapter l'architecture à la pédagogie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127341

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CROCS : une mission d'homme-orchestre

Adapter l'architecture à la pédagogie

Au travail depuis 1965, le Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires (CROCS) s'apprête donc à remettre son rapport final, à fin 1972, à la ville de Lausanne qui l'a mandaté. Nous analyserons rapidement les vastes travaux publiés dans trois cahiers correspondant à trois phases de l'étude, intitulés «Directives fonctionnelles», «Directives de projet» et «Directives d'exécution», et qui règlent l'ensemble de la construction dans toutes ses étapes (élaboration du programme, infrastructure, structure métallique, second œuvre, installations techniques et aménagements intérieurs et extérieurs) de manière impérative pour tout architecte mandaté par la Municipalité pour une construction scolaire selon le «système CROCS».

En première phase, le CROCS devait se livrer à une étude systématique des besoins pédagogiques qui lui permit d'établir des directives fonctionnelles applicables à la programmation et à l'avant-projet des constructions scolaires. Celles-ci définissent les espaces et installations nécessaires à la pédagogie moderne et assurent leur mise en place dans les futurs bâtiments scolaires lausannois. Elles traitent:

- des problèmes posés par l'implantation des bâtiments scolaires dans le contexte urbain;
- des critères de choix pour l'emplacement des terrains (implantation évitant les mouvements de terre);
- de la typologie des bâtiments en fonction des caractéristiques des programmes, de l'âge des enfants, des cycles des sections et des diverses filières qui les relient;
- des schémas de distribution adaptés aux différents types de bâtiments et cycles d'étude;
- des conditions générales de confort (dimensions, éclairage, acoustique, chauffage et ventilation) pour les locaux éducatifs;
- des locaux d'enseignement polyvalents et des salles spéciales;
- de la répartition des surfaces au sein du groupe scolaire, avec une proportion accrue aux surfaces éducatives;
- des circulations et relations entre les différentes activités scolaires;
- enfin, de la mise au point d'une méthode de contrôle économique selon l'analyse des rapports de surface et du coût des ouvrages.

La seconde phase des travaux, plus technique, elle, devait correspondre à l'élaboration des cahiers «Directives de projet» et «Directives d'exécution», et concerner la mise au point des bâtiments. D'elle est issu un système structurel de construction, d'un genre propre aux réalisations CROCS et triplement caractéristique:

- Il est entièrement modulé en plan (horizontal) et en coupe (vertical) selon un quadrillage de base de 0 m. 60 × 0 m. 60 et 2 m. 40 × 2 m. 40 pour le quadrillage de composition, dimensions courantes dans l'industrie dont l'adoption permet aux architectes du CROCS de réaliser une première économie sur les commandes de matériel.
- Il est bidirectionnel et autostabilisé. L'ossature métallique est composée de cadres rigides dans les deux directions, de piliers circulaires et de poutres en grillage. La rigidité horizontale du bâtiment est assurée par soudure des dallettes sur la structure métallique.
- Il est «flexible» et ne prévoit que des parois intérieures amovibles, métalliques et indépendantes des plafonds, permettant le recloisonnement d'un étage en quelques jours seulement. Les parois sont isolées phoniquement, l'isolation se poursuivant au-delà du plafond constitué par un «vide technique» de 60 cm.

Ainsi le «système CROCS» prévoit-il, en matière de circulation, cinq types d'escaliers pouvant être installés en chaque zone de chaque champ structurel. Et ce n'est là qu'un exemple de la grande souplesse qui caractérise le système.

L'ultime phase des travaux du CROCS fut opérationnelle, dès 1969 à Morges (collège de Beausobre), et à Lausanne, avec plusieurs petites constructions pilotes, dont celle des Figuiers, suivies des trois importants groupes scolaires de Coteau-Fleuri, du Pavement et de la Vallée de la Jeunesse.

Les résultats étant enchanteurs, les délais de réalisation très courts (neuf à quatorze mois) et les prix de construction inférieurs de 10 à 15% aux prix traditionnels, le travail ne manquera pas, en 1972 et dans les prochaines années, aux architectes opérationnels du CROCS. Qui de l'organisme officiel prêt à «prendre la relève» ou du CROCS lui-même concrétisera les projets de Grand-Vennes, des Bergières, de Prélaz, de Montriond et du Désert? Ceux-ci sont déjà attribués à des architectes privés. Mais, quoi qu'il en soit, ils conserveront les nombreux atouts des «réalisations CROCS».